



Cdd et horaires de travail

Par **Wedad**, le **19/07/2019** à **21:50**

Bonsoir

Voilà j ai une question j ai signé un cdd de 4 mois qui prend fin en septembre.

Le contrat de travail stipule une plage horaire de 7h à 21h et mon ordre de mission 12h 20h ou 8h 16h du mardi au samedi.

Le nouveau responsable me demande de faire 11h 19h mais il est pas en mesure de m accorder le 8h16h hors c est ce qui m a ete vendu pour que j accepte le cdd un planning tournant avec 12h 20h et 8h 16h.

Doit il notifier par écrit le changement d horaire à savoir 11h 19h ce qui n était pas prévu?

Suis je en droit de demander de faire les 8h 16h?

Si oui comment? Oralement il me dit que c est pas possible mais légalement qu'en ai t il?

Merci pour votre aide